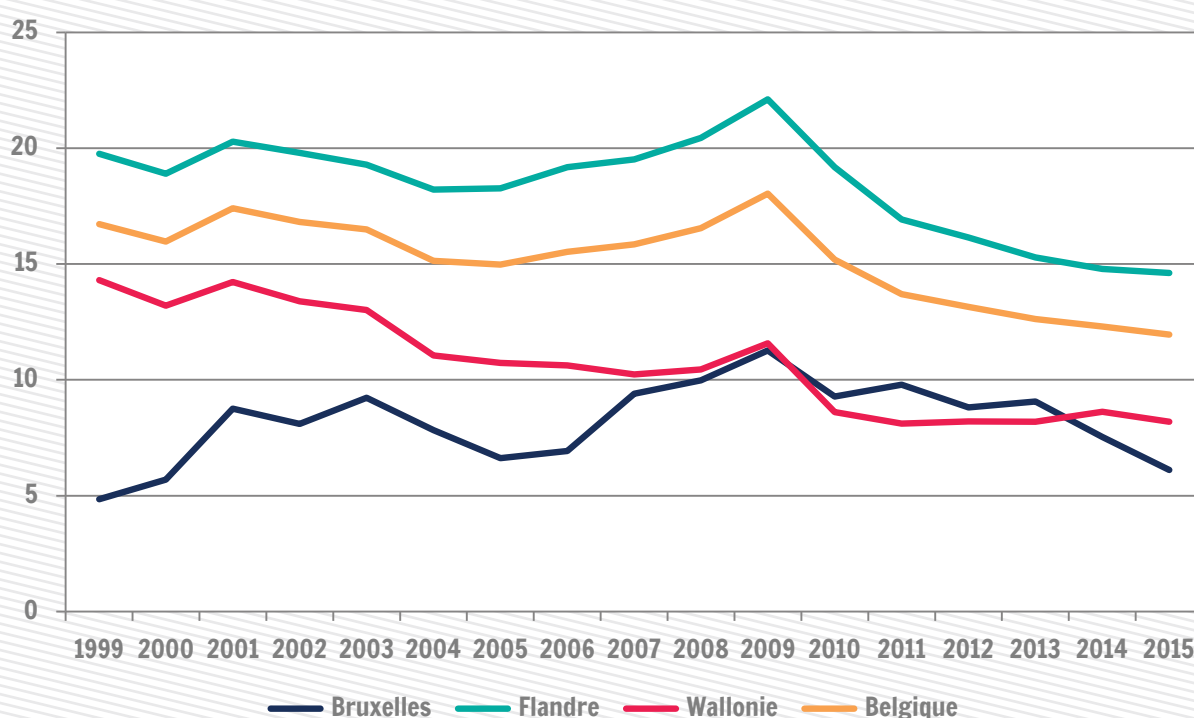


Taux d'épargne et consommation des ménages

8,2%

Taux d'épargne brut des ménages
wallons en 2015

Taux d'épargne brut des ménages (en %)



Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (mai 2018)

Globalement, l'évolution du taux d'épargne en Wallonie est semblable à l'évolution qu'a connu ce taux en Flandre et en Belgique sauf sur les dernières années. Bruxelles se différencie par une augmentation quasi constante de son épargne jusqu'en 2009. Remarquons que l'année 2010 est marquée dans chacune des régions par une forte baisse.

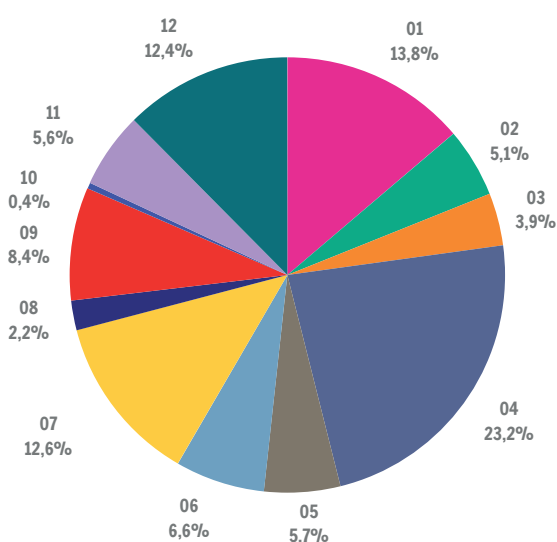
En 2015, c'est à Bruxelles que le taux d'épargne brut des ménages est le plus bas: 6,1 % (suite à une forte chute entre 2013 et 2015) contre 8,2 % en Wallonie et 14,6 % en Flandre. À part à Bruxelles, les taux d'épargne sont plus bas en 2015 que ce qu'ils n'étaient en 1999.

Le revenu disponible brut des ménages peut être consacré soit en dépenses de consommation finale, soit en épargne. Si le taux d'épargne brut augmente (diminue) dans une région, cela veut dire que les dépenses de consommation finale des ménages de cette région évoluent moins (plus) vite que le revenu disponible brut. Après la crise, ce fut le cas en 2011 et 2013 pour Bruxelles et en 2012 et 2014 pour la Wallonie avec une hausse de leur taux d'épargne brut.

En 2015, l'épargne brute des ménages wallons est de 1 521 euros par habitant (-4,9 %), contre 1 150 euros pour les ménages bruxellois (-18,8 %) et 3 243 euros pour les ménages flamands (-0,4 %).

Taux d'épargne et consommation des ménages

Dépenses de consommation finale des ménages wallons pour l'année 2015 (en %)



Catégorie de produits (COICOP 2 digits)

- 01 Produits alimentaires et boissons non
- 02 Boissons alcoolisées et tabac
- 03 Articles d'habillement et chaussures
- 04 Logement, eau, gaz, électricité et aut
- 05 Meubles, articles de ménage et entre
- 06 Dépenses de santé
- 07 Transports
- 08 Communications
- 09 Loisirs et culture
- 10 Enseignement
- 11 Restaurants et hôtels
- 12 Biens et services divers

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (mai 2018)

En 2015, les dépenses de consommation finale des ménages wallons s'élèvent à 61,3 milliards d'euros, soit 17 044 euros par habitant. Ce chiffre est en hausse de 0,4 % par rapport à 2014. En Flandre, le montant des dépenses des ménages par habitant est de 18 952 euros (accroissement de 1,0 %) et il est de 17 692 euros à Bruxelles (augmentation de 1,8 %).

Au niveau de la répartition des dépenses des ménages wallons par catégorie de produits (COICOP 2 digits), ce sont les dépenses relatives au logement qui sont de loin les plus importantes : 23,2 % du total. Cette part est néanmoins plus faible qu'à Bruxelles où elle est de 30,5 %. Viennent ensuite les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées (13,8 %) et les transports (12,6 %).

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année par l'ICN. Ces données découlent d'un projet de collaboration entre la BNB et les trois instituts statistiques régionaux qui a abouti en juillet 2015 à une première publication sur les dépenses de consommation finale et l'épargne des ménages. Depuis février 2017, ces données sont intégrées à la publication annuelle des comptes régionaux.

Le taux d'épargne brut se mesure comme le rapport entre l'épargne brute et le revenu disponible brut (additionné des ajustements pour variation des droits à pension des ménages).

Pertinence et limites

Le taux d'épargne brut, comme présenté ici, permet la comparaison entre régions et entre pays.

La nomenclature COICOP des dépenses de consommation finale des ménages est utilisée au niveau international mais aussi et surtout au niveau européen (Eurostat).

Toutes les dépenses des ménages sont reprises dans leur dépense de consommation finale. En Belgique, la principale source est l'Enquête sur le Budget des Ménages (annuelle avec +3 000 ménages en 2012 et 2014 puis bisannuelle avec +6 000 ménages en 2015 et 2016), ce qui peut constituer une limite faute de meilleure source (cf. note méthodologique).

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2016/> ;
<https://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2007-2015/> et
https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/02/m_men_meth2017f-1.pdf

Personne de contact : Yves Tilman (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2019